

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 10 décembre 2025

Etaient présents :

Elodie BIOU (à partir du point 25-070) - Toine BOURRAT - Willy BOYE - Françoise CHANCEL - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU - Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE - Grégoire CORBY - Corine DESAUW - Thierry DOLLEANS (à partir du point 25-071) - Sylvain DURAND - Régine FRANCOIS - Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET - Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Ghislaine LESADE - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Félicien MARGUERETTAZ - Magali MEJEAN - Christiane METREAU - Pascal MICHELOT - François MOUTOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON - Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY - Nadine VILLEVALOIS.

Etaient absents, excusés et représentés

Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Thomas MENGELLE-TOUYA	a donné pouvoir à	Nadine GOHARD

Secrétaire de séance : Annie JOSEPH

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 25-059 au point 25-069

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Votants : 43

Au point 25-070

Présents : 40 Pouvoirs : 4 Votants : 44

Du point 25-071 au point 25-083

Présents : 41 Pouvoirs : 4 Votants : 45

Le Conseil Communautaire,

25-059 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 24 septembre 2025

25-060 PREND ACTE à l'unanimité des désignations et déclare installer Madame Sandrine Hagnier dans sa fonction de déléguée communautaire titulaire et Monsieur Arnaud Goepp dans sa fonction de délégué communautaire suppléant

25-061 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

Auteuil-le-Roi

Autuillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	60612SG020	- 150 000,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811SG01	150 000,00 €	
		- €	

Commentaires
Dotation aux amortissements supplémentaires (équilibre 6811)
Dotation aux amortissements supplémentaires

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
21 - Immobilisations corporelles	2111SG020	150 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28188SG01		150 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	13461ZAPAVY261	35 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	13361ZAPAVY261		35 000,00 €
		185 000,00 €	185 000,00 €

Commentaires
Dotation aux amortissements supplémentaires (équilibre 28188)
Dotation aux amortissements supplémentaires
Ré-imputation du 1er versement DETR PAVY2 (2021) (trottoirs) - A utiliser 13361 (trvx amort) au lieu de 13461 (trvx non amort)
Ré-imputation du 1er versement DETR PAVY2 (2021) (trottoirs) - A utiliser 13361 (trvx amort) au lieu de 13461 (trvx non amort)

25-062 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux Restes à réaliser et aux opérations d'ordre.

Chapitres

BP 2025

Propositions

<u>165 – Dépôts et cautionnements reçus</u>	<u>2 100,00€</u>	<u>525,00€</u>
<u>20 – Immobilisations incorporelles</u>	<u>758 054,00€</u>	<u>189 513,50€</u>
<u>204 – Subventions d'équipement versé</u>	<u>5 640 236,04€</u>	<u>1 410 059,01€</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	<u>11 561 415,66€</u>	<u>2 890 353,92€</u>

25-063 **APPROUVE à l'unanimité** l'attribution au CECY d'une subvention d'un montant de 1000 €.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

25-064 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier l'accord-cadre « Marché de gestion, exploitation des déchèteries, évacuation, transport et traitement des déchets issus des déchèteries de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines » à la société SEPUR pour un montant maximum de 7 100 600 € HT.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

25-065 **AUTORISE à l'unanimité,** le Président à notifier le marché « Accord-cadre de fournitures et de services de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté de communes Cœur d'Yvelines » à :

- La société ESE France pour le lot n°1 relatif à la fourniture, livraison, pose et maintenance de colonnes aériennes pour un montant maximum de 38 700 € HT
- La société ESE France pour le lot n°2 relatif à la fourniture, livraison, pose et maintenance de colonnes enterrées pour un montant maximum de 259 500 € HT

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- La société ESE France pour le lot n°3 relatif à la fourniture, livraison, et maintenance de bacs pour un montant maximum de 528 200 € HT
- La société QUADRIA pour le lot n°4 relatif à la fourniture et livraison de composteurs et de bio-seaux en plastique pour un montant maximum de 172 300 € HT

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

25-066

APPROUVE à l'unanimité les termes de l'avenant signé entre CCCY et les entreprises SEPUR et THOIRY BIO ENERGIE, relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce transfert de compétences prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026, conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 78-2025-04-14-00001 du 14 avril 2025

PRECISE que le présent avenant prendra effet au 1^{er} janvier 2026 et sera valable jusqu'au 31 décembre 2029, dans les mêmes conditions que celles prévues par le marché initial, sous réserve des éventuelles modifications décidées par les parties

AUTORISE le Président à signer le présent avenant et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétences, ainsi qu'à procéder à toutes les démarches nécessaires auprès des parties prenantes.

25-067

APPROUVE à l'unanimité les dispositions suivantes :

- De reprendre les règlements des collectes et contenants du SIEED, pour les communes d'Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Boissy-Sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, La-Queue-lez-Yvelines, Le-Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Millemont, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Vieux, St-Rémy-l'Honoré, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu,
- De reprendre le règlement de la redevance spéciale du SIEED pour l'intégralité des communes de Cœur d'Yvelines, de manière progressive au fur et à mesure de l'harmonisation du service « déchets »,
- De maintenir le règlement actuel des collectes pour les communes de Beynes, Jouars Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saulx-Marchais, St-Germain-de-la-Grange, Villiers-St-Frédéric, Thiverval-Grignon,
- De reprendre le règlement des déchèteries du SIEED pour les sites de GARANCIERES et MERE pour les habitants d'Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Boissy-Sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, La Queue-lez-Yvelines, Le-Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Millemont, Montfort-l'Amaury, Neauphle-le-Vieux, St-Rémy-l'Honoré, Thoiry, Vicq, Villiers- le-Mahieu,
- De maintenir le règlement intérieur de la déchèterie de VILLIERS ST FREDERIC pour les seuls habitants de Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saulx-Marchais, St-Germain-de-la-Grange, Villiers-St-Frédéric, Thiverval-Grignon

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents

25-068

FIXE les tarifs 2026 de la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers de déchets ménagers dits assimilés (DMA) ainsi qu'il suit :

- Ordures ménagères : 0,0345 € par litre et par semaine
- Emballages : 0,0253 € par litre et par semaine
- Déchets végétaux : 0,0253 € par litre et par semaine

Payables par trimestre, pour tous les producteurs de déchets dits assimilés

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de Redevance Spéciale à intervenir avec les redevables et à émettre les recouvrements afférents.

25-069

ADOpte à l'unanimité les tarifs d'accès suivants aux déchèteries de Garancières et Méré pour les professionnels et les collectivités.

	Tout venant et gravats	Autres déchets
Professionnels	40 euros /m3	20 euros /m3
Collectivités (dont administrations, associations)	40 euros /m3	20 euros /m3

25-070

ADOpte à l'unanimité les tarifs suivants

Mise à disposition de composteurs de 600l avec bio-seau	10 euros
Badge d'accès en déchèterie (remplacement)	10 euros

25-071

ADOpte à l'unanimité le tarif d'accès à 18€ aux déchèteries de Garancières et Méré par les habitants de CCPH et aux déchèteries de Boutigny et Houdan par les habitants de CCCY. Le même tarif sera appliqué au SITREVA

25-072

EMET à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion des communes du Mesnil-Saint-Denis, Milon La Chapelle, Saint Forget et Saint Lambert des Bois au SICTOM de la Région de Rambouillet à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi qu'à la modification des statuts du syndicat en résultant pour intégrer ces nouvelles communes dans le périmètre syndical

APPROUVE à l'unanimité le nouveau nom du SICTOM de la Région de Rambouillet, soit SICTOM SUD YVELINES, à compter du 1^{er} janvier 2026

25-073

EMET à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de RAMBOUILLET TERRITOIRES pour les communes de Mittainville et Gambaiseuil au SICTOM de la Région de Rambouillet à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi qu'à la modification des statuts du syndicat en résultant pour intégrer ces nouvelles communes dans le périmètre syndical

APPROUVE à l'unanimité le nouveau nom du SICTOM de la Région de Rambouillet, soit SICTOM SUD YVELINES, à compter du 1^{er} janvier 2026.

25-074

AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Mareil-Le-Guyon	Réfection intérieurs église	9 985,00 €
Neauphle-Le-Vieux	Réfection toiture périscolaire école	5 725,00 €
Neauphle-Le-Vieux	Réfection toiture de la salle des fêtes	5 840,00 €
Marcq	Réfection de l'accueil mairie et salle du conseil	23 774,94 €
Neauphle-Le-Château	Menuiseries PM (porte)	3 000,00 €
Grosrouvre	Réhabilitation de la MAM	10 011,19 €

✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Saint-Germain-De-La-Grange	Travaux de voirie (plusieurs voies communales)	16 728,87 €
La Queue-Lez-Yvelines	Travaux de voirie (parking)	15 658,00 €
Beynes	Travaux de voirie - rue de l'avenir	39 442,67 €
Méré	Travaux de voirie aux abords de la crèche	12 668,10 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

✓ Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR

La Queue-Lez-Yvelines	Signalétique et éclairage parking	11438,00 €
Beynes	Mise en sécurité cour de l'école Prévert	10250,00 €

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Beynes	Rénovation éclairage Ecole Pagnol en Led	7 723,00 €
La Queue-Lez-Yvelines	Mise en éclairage Led - école maternelle	3 000,00 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

25-075 AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant le tableau ci-après

Boissy-Sans-Avoir	Extension du système de vidéoprotection	3 656,90 €
Les Mesnuls	Raccordement vidéoprotection	9 924,46 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

25-076 AUTORISE à l'unanimité des votants (6 abstentions : Corinne Desauw, Emmanuelle Coeuret, Bertrand Hauet, Nadine Villevalois, Elisabeth Sandjivy, Agnès Cordonnier) le versement des fonds de concours suivant le tableau ci-après

Thoiry	Construction d'une maison médicale	500 000,00 €
Montfort-L'Amaury	Aménagement pôle santé	277 218,00 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

25-077 DECIDE à l'unanimité de mettre en place le temps de travail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées

25-078 ADOPTE à l'unanimité le règlement intérieur du personnel intercommunal

PRECISE que les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026.

25-079 EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande de la commune de Villiers-Saint-Frédéric d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

25-080 EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande de la commune de La-Queue-lez-Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

25-081 EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande de la commune de Neauphle-le-Château d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

25-082 EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande de la commune de Garancières d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

25-083 PREND ACTE du rapport d'activité 2024 de la société Effia stationnement pour la gestion de parcs de stationnement aux abords des gares, annexé à la présente délibération



Le Président,

Hervé PLANCHENAUT